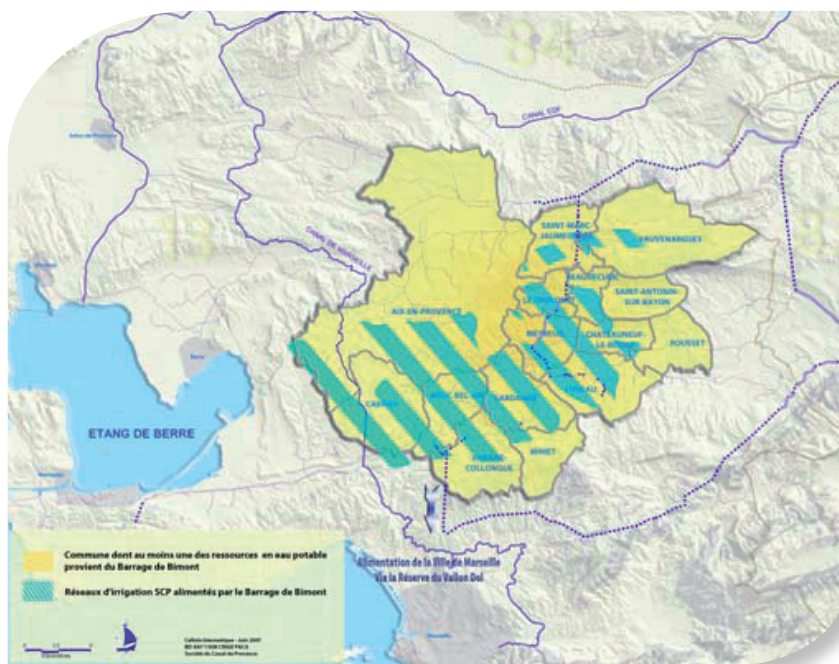


## L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE BIMONT

→ L'exploitation du barrage de Bimont est assurée par les agents du Centre d'Exploitation de la Vallée de l'Arc. Leur périmètre d'intervention s'étend entre les barrages de Bimont et du Vallon Dol (Nord de Marseille).



→ Parmi les 14 agents de ce centre, une personne est dédiée au barrage de Bimont.

Le travail d'exploitation d'un barrage est divisé en plusieurs domaines :

→ Au niveau de la retenue :

- ▶ Surveillance des abords du plan d'eau
- ▶ Prélèvements d'eau pour analyses

→ Au niveau du barrage :

- ▶ Relevés des appareils de mesures
- ▶ Maintenance de niveau 1 des équipements mécaniques
- ▶ Entretien et nettoyage des abords du barrage

→ Au niveau de la sécurité :

- ▶ Essais des lignes directes (téléphone, radio, satellite)
- ▶ Entretien des équipements de sécurité



Agent d'exploitation au travail sur le site de Barrage



Agent d'exploitation au travail sur le site de Barrage

## L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE BIMONT

- La Société du Canal de Provence a mis au point un système appelé « régulation dynamique » qui gère automatiquement le « Canal de Provence » depuis le centre de télécontrôle du Tholonet (CGTC).



- Ce système permet de ne transporter à chaque instant que l'exacte quantité d'eau nécessaire aux clients. Ainsi, la réserve de Bimont n'est sollicitée qu'en fonction des besoins à satisfaire ni plus, ni moins.